

## ANALYSE DU RAPPORT D'AUDIT ET D'INVESTIGATIONS AU FDFP

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DYSFONCTIONNEMENTS RELEVES PAR L'INSPECTION GENERALE D'ETAT

N°	DESIGNATION	Pages	CONSTAT / RECOMMANDATION	QUALIFICATION	OBSERVATIONS
1	La mission note que les organes opérationnels tels que prévus par les textes sont différents de ceux en vigueur. (Voir en observations les organes prévus par les textes : <b>Article 20 nouveau</b> )	5	Rendre conforme la gestion administrative du FDFP aux textes fondateurs	<b>Administrative</b>	<i>Le Service des Projets de Formation Professionnelle Continue ; Le Service des Projets de Formation Initiale et Apprentissage ; Le Service Information Appui Conseil ; Le Service Communication ; Le Service Informatique ; Le Service Administratif et Financier.</i>
2	La mission constate que les fiches de postes et emplois n'ont pas été validés par le Comité de Gestion conformément aux textes.	8	Faire valider toutes les fiches de postes et emplois par le Comité de Gestion	<b>Administrative</b>	Les services fonctionnent selon la seule volonté du SG
3	La mission note qu'il n'existe pas de procédure de recrutement des agents	8	Mettre en place des procédures de recrutement des agents	<b>Administrative</b>	
4	La Directrice des ressources humaines n'a pas les compétences requises. Elle n'a aucune formation en	8	Procéder au recrutement d'une personne qualifiée et ayant les	<b>Administrative</b>	

	gestion des ressources humaines		compétences en la matière.		
5	Relativement à la Direction des Ressources financières, la mission constate qu'il n'y a aucune procédure interne qui permet de confirmer les montants des ressources financières (taxes perçues) provenant de la Direction Générale des Impôts	8	Mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle des recettes attendues et des niveaux de recettes		
6	La mission note que la direction de l'informatique et du système d'information est assurée par la Directrice des ressources humaines dont la compétence est en inadéquation avec le domaine informatique	9	Procéder au recrutement d'une personne ayant les-compétences pour ce poste	<b>Administrative</b>	
7	Décret prenant en compte la nouvelle organisation et autres réformes : Selon le Secrétaire Général : « un projet de décret prenant en compte cette nouvelle organisation et les autres réformes est sur le bureau du Ministre de tutelle en vue de son adoption par le gouvernement ».	9	Le Président du Comité de Gestion a, dans le cadre d'une réforme souhaitée par certains administrateurs, mis en place un comité ad 'hoc à l'effet d'y réfléchir.	<b>Administrative</b>	Aucun document relatif à cette réforme n'a été ni validé ni adopté en Comité de Gestion pour être transmis au Ministre de tutelle contrairement à l'affirmation du Secrétaire Général.
8	La mission note que la caisse au niveau de l'agence comptable est tenue par Madame SERY Epouse Kakou DJE GOANAN Géneviève non nommée à cette fonction	12	Corriger cette anomalie en procédant à la nomination d'une personne affectée à cette tâche	<b>Financière</b>	
9	Multiplicité des comptes bancaires : La mission note qu'il existe treize (13) comptes	13	Réduire sensiblement le nombre de comptes	<b>Financière</b>	

	bancaires.		bancaires pour un meilleur suivi		
10	Plusieurs mouvements de fonds de banque en banque ont été réalisés.  Ces mouvements ne permettent pas d'avoir une traçabilité de l'utilisation des fonds du FDFP.	14	Eviter les mouvements de comptes à comptes dont la traçabilité n'est pas prouvée.	<b>Financière</b>	
11	Transferts de fonds aux organismes : DE 2019 à 2020, un montant de <b>1 800 000 000 FCFA</b> (un milliard huit cent millions) a été versé sur les comptes des prestataires de services alors que ces fonds sont destinés aux organismes publics nationaux et internationaux.	18	Ceci constitue un détournement puisque la destination initiale a été remplacée.	<b>Financière</b>	
12	Projet immobilier : Un montant total de <b>3 790 000 000 FCFA</b> provisionné à fin 2019 n'a pas eu de justificatif.	19	Mettre à disposition tous les dossiers relatifs à ce projet	<b>Financière</b>	
13	CERTIFICAT DE CONCORDANCE BANCAIRE (CCB) : Le CCB montre un écart entre les relevés bancaires et les soldes comptables fournis au niveau de la comptabilité	22/23	IL y a lieu d'établir un tableau de rapprochement bancaire pour mieux justifier les écarts entre ces deux soldes.	<b>Financière</b>	

14	La mission note que les entreprises dénommées SFERE et AFPI-RHODHANIENNE ont bénéficié d'un double paiement.	25/26	Mauvaise gestion avec des montants majorés et des frais excessifs de virements	Financière	
15	Annulations d'écritures faites au profit des structures suivantes : CNPS, MADESKY SERRVICES, GREATFIELD (GF), CEFOR -CI, SOCIETES DES MINES D'ITY (SMI), ECOOKIM, MEGAPOLES SERVICES INTER, NOUVELLE PHARMACIE DE LA SANTE PUBLIQUE et ALLIANCE CONSEILS.	26	ces annulations d'écritures sont des actes de mal gouvernance et de mauvaise gestion qui s'apparentent à des détournements de fonds.	Financière	
16	Débits injustifiés sur les comptes du FDFP. Les comptes bancaires ont été débités à hauteur de <b>127 000 000 FCFA</b> (cent vingt-sept millions) sans qu'une seule écriture de dépense correspondante ne soit passée à ce jour	27	Mal gouvernance et suspicion de détournement.	Financière	
17	<b>Remarque</b> : A l'examen du contenu de chaque rubrique il apparaît des particularités sur certains montants dont le bénéficiaire et la dépense sont inconnus. Des prélèvements irréguliers sur les comptes de DAT. Les Comptes DAT ont subi des prélèvements dont les bénéficiaires ou la nature des dépenses sont inconnus. Cela s'apparente à des détournements de fonds, car les DAT ne peuvent pas faire l'objet de prélèvements sans que l'objet ne soit connu.	28	Ces faits constituent des manquements très graves à l'orthodoxie financière. Ce sont des pratiques de détournements dissimulés	Financière	

18	<b>Observation</b> : La mission note que l'Agent comptable n'a aucun contrôle sur les mouvements de fonds	30	Reverser immédiatement l'Agent comptable dans son corps d'origine (Trésor)	Financière	
19	Mise en place d'une cellule agissant comme interface entre la DGI et l'agence comptable.	30	Mettre rapidement en place cette structure d'interface	Financière	
20	Remettre le FDFP dans son cœur de métier	36	Consacrer 65% des recettes au cœur de métier	Financière	
21	Harmonisation des supports comptables : Il apparait des discordances entre les supports comptables utilisés au FDFP	37	Se conformer au système SYSCOA OHADA dans le cadre de l'UEMOA.	Financière	

22	Mauvaise imputation des dépenses	39	Appliquer la nomenclature budgétaire dans le cadre des entreprises publiques.	Financière	
23	Irrégularités sur les entreprises payées	40/41/42	.	Financière	
24	La mission constate plusieurs voyages par avion sans lien avec le service car avec des objets inconnus et sans ordre de mission d'un cout global de <b>9 840 300 FCFA</b> (neuf	43	La ligne budgétaire 620900 est utilisée pour contourner la limite budgétaire dédiée aux missions à savoir la ligne budgétaire 654. Ce	Administrative/Financière	

	millions huit cent quarante mille trois cent). Par ailleurs, les couts de certains billets d'avion émis par l'agence de voyage dénommée « <b>AIIZE VOYAGES</b> » sont anormalement excessifs. <b>A titre illustratif</b> : un voyage Abidjan–Casablanca–Abidjan est facturé à <b>467 900 FCFA</b> tandis qu'un voyage Abidjan–San-Pedro –Abidjan est facturé à <b>758 400 FCFA</b>		qui constitue un cas flagrant détournement de fonds.		
25	Utilisation de la <b>ligne budgétaire 639 7</b> : Activités promotionnelles hors Cote d'Ivoire	45/46	Ce qui est une anomalie et correspondant par ailleurs à un détournement déguisé	<b>Financière</b>	

26	<b>Acquisition de matériel informatique</b> : il ressort des investigations que <b>20 nouveaux ordinateurs</b> ont été identifiés alors que les documents comptables font plutôt état de <b>105 nouveaux ordinateurs</b> acquis.	47	un audit physique du matériel informatique s'avère nécessaire pour connaître la destination des 85 ordinateurs manquants	<b>Financière</b>	
27	Incohérence entre les comptes contribuables et les registres de commerce d'entreprises ayant bénéficié de paiements	50	Stratégie pour des sorties frauduleuses de fonds. constitue des cas très graves de détournements de fonds publics	<b>Administrative /Financière</b>	
28	La régularité des règlements faits à certaines entreprises du fait des doutes qui pèsent sur la légalité de leur existence et surtout des		Représentent des actes de mauvaise gestion ou de	<b>Financière</b>	

	irrégularités constatées sur les ordres de paiements		détournements.		
--	--	--	----------------	--	--

**Commentaire des 7 tableaux :**

**7 cas de pratiques frauduleuses au niveau de la gestion administrative du Secrétaire Général**

**2 cas combinés de fausses pratiques administratives et financières**

**19 cas de pratiques frauduleuses au niveau de la gestion financière**